

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Lundi 18 Décembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.1.14, 1.1.15, 1.1.16, 1.1.17, 1.1.18, 1.1.19, 1.1.20, 1.1.21, 1.1.22, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h25.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (jusqu'au 3.6) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.1) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Éric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 2.1), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.13), M. Emile BRIOT (jusqu'au 4.1), M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON (à partir du 4.2), Mme Myriam LEMERCIER (à partir du 4.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.1.13), M. Christophe LIME (jusqu'au 1.2.4), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.1), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.13), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.13), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.13), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 1.1.13) Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noiron : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Pascal PETETIN suppléant de M. Jean-Claude ZEISSER

Étaient absents : Besançon : M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Beure : M. Philippe CHANEY Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT François : M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux : M. Patrick CORNE Meray-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : Mme Sylvie WANLIN

Procurations de vote :

Mandants : S. BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.13 et jusqu'au 1.2.4), YM. DAHOUI, C. MICHEL, C. CAULET (à partir du 1.1.13), C. DELBENDE, P. GONON (jusqu'au 4.1), M. LEMERCIER (jusqu'au 4.1), M. OMOURI, D. SCHAUSS (jusqu'au 1.1.12), G. VAN HELLE, C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.12), C. PREIONI, P. CORNE, P. DUCHEZEAU (jusqu'au 1.2.4), JM. BOUSSET, Y. DELARUE, A. LORIGUET, J. BAVEREL

Mandataires : P. BONTEMPS (à partir du 1.1.13 et jusqu'au 1.2.4), S. WANLIN, N. BODIN, A. VIGNOT (à partir du 1.1.13), E. MAILLOT, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 4.1), B. FALCINELLA (jusqu'au 4.1), C. WERTHE, C. THIEBAUT (jusqu'au 1.1.12), R. STHAL, S. RUTKOWSKI (jusqu'au 1.1.12), F. LOPEZ, J. KRIEGER, C. LIME (jusqu'au 1.2.4), F. BAILLY, M. DONEY, F. TAILLARD, JP. MICHAUD

Délibération n°2017/003962

Rapport n°5.3 - Demande d'agrément et de subvention pour l'aménagement de logements locatifs communaux (PALULOS) à Boussières et Roche-lez-Beaupré

Demande d'agrément et de subvention pour l'aménagement de logements locatifs communaux (PALULOS) à Boussières et Roche-lez-Beaupré

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « AP/CP Habitat 2013-2019 »	Montant de l'AP : 13 584 191 € Montant du CP 2017 : 2 880 000 € Montant de l'opération : 20 000 €

Résumé :

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat et de l'exercice de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'État, le Grand Besançon apporte son soutien aux communes qui réalisent des logements locatifs à loyer maîtrisé de type « PALULOS ». Il est proposé dans ce rapport de se prononcer sur deux demandes d'agrément et de subventions provenant des communes de Roche-lez-Beaupré et Boussières.

I. Commune de Roche lez Beaupré

Objet : demande de subvention pour l'aménagement de 2 logements locatifs dans le bâtiment de l'ancien presbytère situé 3, rue de la Cure, avec un objectif de performance énergétique BBC-Effinergie Rénovation.

Type de bâti : bâtiment de 1890.

Travaux réalisés : division du logement existant en 2 logements. Réhabilitation complète.

Classe B atteinte après travaux.

Participation du Grand Besançon au titre de l'exercice de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'État : attribution d'un agrément de type PALULOS, permettant à la commune de bénéficier du taux réduit de TVA et de l'accès à un prêt réglementé (au taux d'intérêt de 1,35 %).

Participation du Grand Besançon au titre des aides du PLH : subvention forfaitaire de 5 000 € par logement, soit 10 000 € pour l'opération.

Dépense subventionnable hors taxes : 336 305,15 €.

Prix de revient prévisionnel de l'opération toutes taxes = 339 935,67 €.

Principaux financements :

État « DTER » : 49 000 €.

Conseil Général du Doubs : 19 200 €.

Région Effilogis : 12 000 €.

% d'aides publiques pour ce dossier : 23 % du montant TTC des travaux.

II. Commune de Boussières

Objet : demande de subvention pour l'aménagement de 2 logements locatifs dans le bâtiment de l'ancienne cure, avec un objectif de performance énergétique BBC-Effinergie Rénovation.

Type de bâti : bâtiment de 1890.

Travaux réalisés : réhabilitation complète des logements.

Classe B atteinte après travaux

Participation du Grand Besançon au titre de l'exercice de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'État : attribution d'un agrément de type PALULOS, permettant à la commune de bénéficier du taux réduit de TVA et de l'accès à un prêt réglementé de la Caisse des Dépôts et Consignations (au taux d'intérêt de 1,35 %).

Participation du Grand Besançon au titre des aides du PLH : subvention forfaitaire de 5 000 € par logement, soit 10 000 € pour l'opération.

Dépense subventionnable hors taxes : 424 007,52 €.

Prix de revient prévisionnel de l'opération toutes taxes = 466 408,27 €.

Principaux financements :

État « DTER » : 49 000 €.

Conseil Général du Doubs : 19 200 €

Région Effilogis : 8 000 €.

% d'aides publiques pour ce dossier : 16 % du montant TTC des travaux.

Mmes C. COMTE-DELEUZE, O. FAIVRE-PETITJEAN et M. LEMERCIER et MM. J. ACARD, B. ASTRIC, A. BLESSEMAILLE, P. GONON et J. KRIEGER (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la demande d'agrément de la commune de Roche-lez-Beaupré,
- l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 € à la commune de Roche-lez-Beaupré pour l'aménagement de deux logements locatifs communaux (PALULOS),
- la demande d'agrément de la commune de Boussières,
- l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 € à la commune de Boussières pour l'aménagement de deux logements locatifs communaux (PALULOS).

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 9

Préfecture du Doubs

Reçu le 22 DEC. 2017



Contrôle de légalité

**Demande d'agrément et de subvention pour l'aménagement
d'un logement locatif communal (PALULOS) Roche lez Beauré**



**Aménagement d'un logement locatif communal (PALULOS)
à Roche lez Beauré**

DEMANDEUR

Commune de Roche lez Beauré

OBJET DE LA DEMANDE

La commune de Roche lez Beauré a décidé de procéder à la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne et d'aménager deux logements locatifs conventionnés. La commune sollicite les financements du Grand Besançon au titre de la délégation des aides à la pierre ainsi qu'au titre du Programme Local de l'Habitat.

Typologie des logements réalisés : T4 (72,94 m²) et T2 (46 m²)

REGLEMENT DE REFERENCE DU GRAND BESANÇON

Délibération du 26 septembre 2013 « Adoption du Programme Local de l'Habitat »

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Subvention d'équilibre de 5 000 € par logement communal

Cette subvention est conditionnée au respect de la réglementation thermique en vigueur
(RT 2012 en construction neuve et BBC-Effinergie en rénovation)

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Prix de revient prévisionnel de l'opération TTC = 339 935,67 €

Financement de l'opération	En euros
Subvention Grand Besançon / Programme Local de l'Habitat	10 000,00
Subvention Département du Doubs	19 200,00
Préfecture DETR	49 000,00
Subvention Région - Effilogis	12 000,00
Fonds libres de la commune / prêts bancaires	249 735,67
Total des ressources prévisionnelles	339 935,67

OBSERVATIONS

Coût de travaux / m² de surface habitable : **2 858 €**

**Demande d'agrément et de subvention pour l'aménagement
d'un logement locatif communal (PALULOS) Boussières**



**Aménagement d'un logement locatif communal (PALULOS)
à Boussières**

DEMANDEUR

Commune de Boussières

OBJET DE LA DEMANDE

La commune de Roche lez Beauré a décidé de procéder à la réhabilitation du bâtiment du presbytère et d'aménager deux logements locatifs conventionnés. La commune sollicite les financements du Grand Besançon au titre de la délégation des aides à la pierre ainsi qu'au titre du Programme Local de l'Habitat.

Typologie des logements réalisés : T3 adapté au RDC (77,99 m²) et T4 au 1^{er} étage (126,06 m²)

REGLEMENT DE REFERENCE DU GRAND BESANÇON

Délibération du 26 septembre 2013 « Adoption du Programme Local de l'Habitat »

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Subvention d'équilibre de 5 000 € par logement communal

Cette subvention est conditionnée au respect de la réglementation thermique en vigueur
(RT 2012 en construction neuve et BBC-Effinergie en rénovation)

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Prix de revient prévisionnel de l'opération TTC, TVA 10 % = 339 935,67 €

Financement de l'opération	En euros
Subvention Grand Besançon / Programme Local de l'Habitat	10 000,00
Subvention Département du Doubs	19 200,00
Préfecture DETR	49 000,00
Subvention Région - Effilogis	8 000,00
Fonds libres de la commune / prêts bancaires	380 208,27
Total des ressources prévisionnelles	466 408,27

OBSERVATIONS

Coût de travaux / m² de surface habitable : **2 285 €**